

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 126 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Hadj Chick HAOUARIA - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERLIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Christian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOUl représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 006-441/08/CC

■ Affectation de Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2007 - Budget Général et Budgets Annexes
DBU 08/1528/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale est constitué par le vote du compte administratif.

Il permet d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

BUDGET PRINCIPAL

La procédure, mise en place par l'instruction budgétaire et comptable M14, consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Concernant la clôture de l'exercice 2007, la section de fonctionnement présente un excédent de **123 564 449,83 €** et la section d'investissement présente un déficit de **18 133 217,93 €**.

Les restes à réaliser s'établissent à hauteur de **43 760 552,23 €** en dépenses de fonctionnement.

Il en résulte :

- que le besoin de financement sur la section d'investissement s'élève à **18 133 217,93 €**.
- que le résultat de fonctionnement sera affecté en priorité à la couverture de ce besoin de financement
- que le solde, soit **105 431 231,90 €** sera conservé en fonctionnement, notamment pour couvrir les dépenses restant à réaliser pour **43 760 552,23 €**.

BUDGETS ANNEXES

A compter du 1^{er} Janvier 2008, la mise en place de la réforme de l'instruction budgétaire M4 entraîne une modification dans l'enregistrement comptable des ICNE (Intérêts courus non échus).

A cet effet, dans le cadre de l'affectation de l'excédent de fonctionnement, les résultats de l'investissement de l'exercice 2007 doivent être corrigés des montants des ICNE constatés au cours de cet exercice.

Conformément aux instructions comptables M4 et dérivées, les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat de clôture de la section fonctionnement en Euro	Résultat de clôture corrigé de la section investissement en Euro	Part affectée à l'investissement en Euro	Solde à reporter au fonctionnement en Euro
1. ASSAINISSEMENT	35 426 366,12	- 24 704 874,72	24 704 874,72	10 721 491,40
2. EAU	13 442 129,56	1 191 421,02		13 442 129,56
3. PORT	1 749 197,57	11 696,24		1 749 197,57
4. MIN	71 836,93	166 045,28		71 836,93
5. CREMATORIUM	1 685 354,34	- 421 856,72	421 856,72	1 263 497,62

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Communauté de prendre la délibération ci-après :

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les instructions comptables M4 et dérivées ;
- Le vote du compte administratif ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'affecter les excédents de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes constatés à la fin de l'exercice 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Pour le budget principal, le résultat excédentaire de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2007, soit **123 564 449,83 €**, est affecté :

- En recette au compte 1068 pour **18 133 217,93 €** : il s'agit de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement correspondant à la clôture de l'exercice 2007 au déficit de la section.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2008, à l'émission d'un titre de recette d'un montant de **18 133 217,93 €** sur la nature 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

- Le solde, soit **105 431 231,90 €** est conservé en section de fonctionnement (compte 002) et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour **43 760 552,23 €**.

Article 2 :

Il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et du Crématorium :

L'Assainissement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de **35 426 366,12 €**, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2007 à **24 151 443,92 €** corrigé des ICNE d'un montant de **553 430,80 €**.

Le montant du déficit de la section d'investissement s'établit donc à **24 704 874,72 €**.

Le reliquat de **10 721 491,40 €** est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour **2 353 464,93 €**.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2008 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de **24 704 874,72 €** imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

L'Eau

La section d'investissement présente un résultat de clôture positif de **1 300 610,81 €**.

Ce montant s'établit à **1 191 421,02 €** après correction des ICNE d'un montant de **109 189,79 €**

Le résultat de fonctionnement de clôture de **13 442 129,56 €** est donc reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour **99 095,43 €**.

Les Ports de plaisance :

La section d'investissement présente un résultat de clôture positif de **12 097,43 €**.

Ce montant s'établit à **11 696,24 €** après correction des ICNE d'un montant de **401,19 €**

Le résultat de fonctionnement de clôture de **1 749 197,57 €** est donc reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour **432 623,82 €**.

Le Marché d'Intérêt National :

La section d'investissement présente un résultat de clôture positif de **166 045,28 €**.

Le résultat de fonctionnement de clôture de **71 836,93 €** est donc reporté en section de fonctionnement.

Le Crématorium :

Le résultat positif de clôture du fonctionnement de **1 685 354,34 €**, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2007 à **421 856,72 €**. Le reliquat de **1 263 497,62 €** est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour **70 219,43 €**.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2008 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de **421 856,72 €** imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres réserves ».

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI